



Madame Barbara POMPILI
Ministre de la transition écologique
246, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Épinal, le 19 janvier 2022,

Objet : Adéquation ambitions du Ministère, moyens et concertation

Madame la Ministre,

Dans notre courrier du 21 mai 2021, nous vous demandions de valoriser l'expertise des services du ministère et de ses établissements publics pour atteindre les objectifs de la transition écologique relayés par la société, plutôt que de satisfaire au seul objectif à court terme de réduction des coûts directs.

Entre temps ont eu lieu le congrès mondial de l'UICN à Marseille et la COP 26 à Glasgow ; vous en avez remercié vos agents lors de vos vœux du 11 janvier.

Les démarches de réorganisation de services initiées début 2021 se sont pourtant poursuivies sans que les agents ne notent d'inflexion de fond suite aux annonces d'engagement du gouvernement faites lors de ces 2 manifestations mondiales.

EFA-CGC souhaite vous faire part de son inquiétude quant au déroulement et conclusions des projets de réorganisation en cours en administration centrale et dans les services déconcentrés.

Les DREAL sont soumises à des réorganisations des services, notamment en charge de l'aménagement, du logement, des paysages, de l'eau et de la nature, qui vont affecter profondément leur efficacité sur ces thématiques.

Toutes sont concernées par le transfert des laboratoires d'hydrobiologie en cours, les réflexions sur Natura 2000 et la CITES alors que les audits réalisés sur certaines de ces thématiques n'ont pas même encore été publiés.

Certaines des réorganisations en cours s'appuient sur des projets de service affichés comme concertés. Que ce soit le cas ou non, dans le même temps, les directions se saisissent de toutes les opportunités de réduction des moyens humains en ne publiant pas, ou pas immédiatement, les postes vacants. Elles déclinent ainsi, anticipent peut-être, les réductions de moyens en personnel qui leur sont demandées sur les budgets des BOP 113 et 135.

Nous assistons donc à une recherche tous azimuts et sans méthode de postes à supprimer. Madame la Ministre, oubliez-vous que derrière ces postes se cachent des missions, un service public au plus près de nos concitoyens ?

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture
EFA-CGC - 17 rue André Vitu - BP 21078
88051 EPINAL CEDEX 9
Courriel : permanence@efa-cgc.com

L'administration centrale est soumise aux mêmes pratiques.

Citons le cas de la démarche *DGALN demain* qui, pourtant entièrement construite autour d'un discours sur la « performance », « l'impact », « l'efficacité », le « pilotage », est perçue par les agents comme ne satisfaisant pas elle-même à ces exigences. Elle a été menée :

- sans état des lieux objectif et partagé de la situation initiale,
- sans lien explicite concret entre les solutions « proposées », et mises en place sans délais,
- sans la résolution attendue des problèmes, eux-mêmes d'ailleurs non explicités précisément.

DGALN Demain est aujourd'hui une mise en mouvement affirmée par la direction générale comme indispensable, mais sans que ni le point de départ ni le point d'arrivée ne soient connus. Sa logique est interrogée par les agents qui ne perçoivent pas l'objectif à atteindre au bénéfice de nos concitoyens.

Et pourtant, l'organisation de la DGALN ne devrait n'être qu'un moyen, celui de mettre en œuvre efficacement les politiques portées par notre ministère.

Les agents concernés doivent de surcroît bénéficier des repères et garanties individuelles prévus pour ce type de réorganisation, en la requalifiant notamment, du fait de ses caractéristiques, en restructuration.

Les démarches locales lorsqu'elles existent, ou centrales, ont comme point commun d'être présentées comme nécessaires intrinsèquement et mobilisant les techniques d'intelligence collective.

Elles visent toutes finalement à répondre, plus ou moins collectivement, à la question des missions qui peuvent être réduites et de celles au contraire qu'il faut conserver et renforcer. Mais la notion d'intelligence collective ne peut se résumer à : « Comment conserver la même efficacité au service des politiques publiques que l'on n'abandonne pas, en réduisant pour cela les effectifs ? ».

Or, au-delà de ces projets, ou parallèlement, c'est la disparition progressive – mais massive dans la durée – des moyens humains pour effectuer les missions indispensables à nos concitoyens, puis de nos missions elles-mêmes, qui continue, via les non-publications de postes.

C'est le principe même de service public qui est remis en cause !

Madame la Ministre, rappelez-vous les engagements de la France pris au plan mondial.

Rappelez-vous que les politiques de la transition écologique ne peuvent être déclinées et mises en œuvre sans des personnes, des moyens humains.

Les crises que nous traversons, et la mobilisation des agents dans un temps record (ex : plan de relance) démontrent de manière éclatante le caractère stratégique des services de l'État tout comme l'ampleur des désordres lorsqu'ils sont exsangues (services hospitaliers...). Ces moyens et ces compétences doivent demeurer dans la sphère État au plus près de tous les territoires pour servir au mieux nos concitoyens.

Tout ce qui relève du temps long est d'une compétence non délégable de l'État !

C'est pourquoi, nous vous demandons à nouveau de vous appuyer sur les compétences de vos personnels pour élaborer dans la concertation les réformes de fond que la société attend.

Concrètement et à court terme, il nous paraît essentiel d'impliquer les agents dans les réformes internes, ces réformes devant être à la fois motivées, concertées et leur efficacité évaluée.

La Secrétaire Générale d'EFA-CGC,



Valérie BOYÉ

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture

EFA-CGC - 17 rue André Vitu - BP 21078

88051 EPINAL CEDEX 9

Courriel : permanence@efa-cgc.com